



Appartement au dessus de 2 restaurants avec terrasses, que faire pour ne pas vivre enfermée ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 mars 2014

Je suis allergique à la fumée des cigarettes, cigares et tous les dérivés...

Je vais déménager à Lyon dans 3 semaines et je vais habiter au dessus de 2 restaurants qui ont tous deux une terrasse. Y a-t-il quelque chose à faire pour que je puisse vivre sereinement sans étouffer de chaud en ayant les fenêtres toujours fermées et en continuant de pouvoir respirer ?

Je suis même prête à aider le financement d'un aspirateur de fumée pour les restaurants s'il faut.

Réponse :

L'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues [à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique](#) ne s'applique pas aux lieux d'habitation privés.

La pollution tabagique que vous allez très certainement subir dans votre nouvel appartement relèvera de la réglementation qui applique [aux troubles anormaux de voisinage](#). Et en cas de conflits, vous pourrez exposer votre situation [au Conciliateur de justice](#), qui essayera de trouver une solution amiable.

D'ors et déjà, nous vous conseillons de parcourir les informations qui sont transmises dans notre brochure Tabagisme passif « [Savoir se protéger dans son lieu d'habitation](#) » devraient également pouvoir vous aider dans votre démarche.